



Le Jeudi 10 Décembre 2015

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 10 Décembre 2015 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux, sauf Serge MER et Sylviane SALIOU.

Intervention de Monsieur LE BRETON Gaëtan de l'agence locale de l'énergie et du climat: HEOL, qui a présenté le CEP (conseil en énergie partagé) aux membres du Conseil Municipal. Le CEP a pour but de conseiller les communes sur les consommations en énergie des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Bernard JEZEGOU, Secrétaire de Séance.

- **1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte-rendu de la réunion du Jeudi 29 octobre 2015 est approuvé.

- **2/ Compte rendu des différentes commissions extra communales**

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

- **3/ Situation de travaux**

Le service technique a installé les décorations de Noël qui s'illumineront jusqu'au 10 janvier.

- **4/ Renouvellement du contrat de location du photocopieur de la mairie**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'arrivée à terme du contrat de location du photocopieur Konica Minolta C280. il est décidé de retenir la proposition de REPRO CONSEIL basé à MORLAIX pour une location de 21 trimestres à 249.48€ TTC/trimestre.

La location du matériel comprend un photocopieur KONICA MINOLTA business hub C308, 30 pages/min noir/blanc, bichromie et couleur en Recto/Verso avec Scan reliant les 3 ordinateurs de la mairie. Unanimité du conseil municipal.

- **5/ Rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur pour le recensement de la population en 2016**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident d'indemniser les agents recenseurs selon le même barème que 2011 soit:

- Bulletin individuel :	1.20€
- Dossier adresse collectif :	0.55€
- Feuille de logement :	0.60€

La collectivité versera un forfait de 115€ pour les frais de déplacement.

Le recensement débutera le jeudi 21 janvier et s'achèvera le samedi 20 février 2016.

Yvette PENGUILLY et Maryne GUILLOU sont désignées comme agents recenseurs de la commune.

- **6/ Centre de loisirs ALSH Bodilis-Plougourvest-Plougar: proposition d'acquisition d'un Mini Bus**

Monsieur le Maire expose le projet de l'association Familles Rurales de Bodilis-Plougar- Plougourvest, envisageant l'acquisition d'un fourgon de transport de 9 places pour le Centre de loisirs.

Le coût d'investissement du minibus est de 23 370 euros TTC. La subvention de la CAF à hauteur de 80% est de 18 696 euros. Il reste 4 674 euros à la charge de l'association.

L'association du Centre de Loisirs demande donc aux 3 communes une aide financière pour pouvoir faire l'acquisition du minibus. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent de verser la quote-part de Plougourvest qui sera calculée selon les clés de répartition en vigueur sur les 3 communes soit 50% basé sur la population communale et 50% sur la fréquentation.

- **7/ Centre de loisirs ALSH Bodilis-Plougourvest-Plougar: versement d'un acompte sur la participation aux frais de fonctionnement pour 2016**

Les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer un 1er acompte pour la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2016 de l'Association Familles Rurales de Plougourvest-Bodilis-Plougar pour la somme de 10 000 €.

- **8/Acompte sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame pour le début de l'année 2016**

Les membres du conseil ont voté à l'unanimité le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement de l'école pour 2015, soit 20 000 € versés en 3 fois sur janvier, février et mars 2016.

- **9/ Participation de la commune à l'arbre de Noël de l'Ecole Notre Dame**

Le Conseil vote un montant de 1 000€ au titre de la participation à l'Arbre de Noël des enfants de l'Ecole Notre Dame qui se déroulera le vendredi 11 décembre 2015, qui consiste à assister à un spectacle à Brest sur "Noël pour tous".

- **10/ SDEF: groupement d'achat d'électricité - tarif jaune: Résultat de l'appel d'offres**

Le SDEF a négocié avec EDF une nouvelle tarification à compter de 2016 pour les tarifs jaune communaux.

- **11/ SDEF: communication du rapport d'activités 2014**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Rapport d'activités 2014 du SDEF. Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport

Une borne de recharge électrique, pour les véhicules électriques, va être installée en 2016, sur la Place de l'Eglise. Cette borne sera la propriété du SDEF et n'engagera aucun frais pour la Commune.

- **12/ 2ème tranche des travaux de l'Eglise Saint-Pierre: Honoraire de l'architecte De Ponthaud**

Suite à la présentation de Monsieur le Maire, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité, retiennent l'offre de l'Architecte Madame DE PONTAUD de Boulogne-Billancourt comme maître d'œuvre de l'opération, avec un taux de rémunération de 7% plus 1.89% (économiste).

- **13/ Pôle Enfance: Attribution des missions SPS et de Coordination**

Suite au dépôt du Permis de Construire en Mairie de Plougourvest afin de construire le Pôle Enfance, Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'obligation de désigner un ou des intervenants dûment agréés, chargés d'assurer pour les travaux de construction du Pôle enfance, la mission en matière de sécurité et de protection de la santé (S.P.S.) ainsi que la mission de Contrôle Technique.

Après consultation des offres, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de retenir la proposition de JFC COORDINATION pour la mission SPS et la proposition de SOCOTEC pour la phase de contrôle technique.

- **14/ Questions diverses**

Une motion de soutien envers Crédit Mutuel Arkéa a été prise. La commune souhaite que la société garde son siège au Relecq Kerhuon et soutien les recours engagés contre le transfert du siège Relecquois vers Paris ou l'Est de la France. Tissu économique dynamique sur le bassin de vie brestois, le départ du Crédit Mutuel Arkéa aurait des conséquences néfastes pour la région.

Les Vœux du Maire se dérouleront samedi 2 janvier 2016 à 18h00 à la Salle du Pouldu.

La Séance est levée à 20h40.